

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2022

CHOIX DU NOM ISSU DE LA FILIATION - (N° 4921)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 36

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa, qui engendre l'effacement du nom du père, n'est pas souhaitable en ce qu'il déconstruit l'identité de l'enfant.

Il est supprimé.